

# Charte des bonnes relations parents-communauté éducative

## Collège Camille Claudel

MARIGNIER

### Préambule.



L'épanouissement de l'élève dans l'établissement scolaire et au-delà, le sens de son effort, dépendent largement de sa motivation et de la qualité du dialogue entre la communauté éducative (personnel de direction, enseignant, CPE, AED, AESH, personnel d'entretien) et sa famille. **La réussite des enfants dépend d'un travail conjoint entre l'équipe éducative et vous parents.** La confiance réciproque entre adultes doit être préservée au maximum, elle constitue le socle de notre action commune. **L'inscription dans un établissement soumet en conséquence chaque élève au respect du règlement intérieur.** Il est important que vous le lisiez avec lui. Le sentiment d'une cohérence et d'une continuité autour d'objectifs partagés entre famille et le personnel du collège s'avère être le garant nécessaire, voire indispensable, pour la scolarité réussie de votre enfant.

### Pour une communication bienveillante.

\* **Pronote** est notre outil de communication pratique et efficace. Il permet de pouvoir échanger avec vous et avec les enfants, tout comme le carnet de correspondance. **Il est primordial de se connecter régulièrement** (à minima de façon hebdomadaire) à Pronote avec le compte parent : bulletins, notes, informations, remarques, encouragements...

\* En cas de difficulté de connexion, de perte des codes, n'hésitez pas à nous contacter/à nous rencontrer.

\* Il est néanmoins nécessaire de rappeler que Pronote n'est pas un réseau social. Afin d'établir une communication efficace, il est important de respecter certaines règles :

- les formules de politesse.
- chaque parti est conscient au droit à la déconnexion le soir et le weekend.
- pour régler des incompréhensions, il est préférable d'échanger directement par téléphone ou lors d'un rendez-vous.

### En cas de désaccord ou malentendu entre personnel du collège et parents.



Il peut arriver que vous ou votre enfant ne comprenne pas le sens d'un mot, d'une évaluation, le motif d'une punition et que vous remettiez en question son bienfondé.

D'une manière générale si un différend se présente entre l'enseignant, le CPE, un AED (surveillant) ou tout autre personnel du collège et les parents, il est dans un premier temps, fondamental de **prendre attache directement auprès** du membre de la communauté éducative, afin d'**entendre sa version des faits**. Il est alors préférable de le contacter ou prendre rendez-vous, toujours de façon positive. L'important est de privilégier le mode de communication directe, afin d'éviter de positionner les élèves au centre d'un désaccord entre parents et enseignants.

L'objectif est de tenir un discours et des objectifs cohérents entre personnes ayant autorité sur le jeune, afin de lui donner les meilleures chances de réussite scolaire.

### Le rôle de parent délégué est très important pour pouvoir communiquer ensemble.

Il ne faut pas hésiter à les solliciter, par Pronote, via « Tous parents » !